



CCE GRDF du 15 mars 2018

Déclaration sur le dossier Expérimentation Epod

En préambule la CGT tient à vous rappeler que lors de la bilatérale au périmètre national du 26 septembre 2017 et lors du Comité d'établissement DR/DCT GRDF-MED du 19 janvier 2018, il vous avait été demandé de joindre un glossaire complet afin que les représentants du personnel puissent appréhender le dossier le plus finement possible. Force est de constater que le document présenté contient des éléments explicatifs de contexte mais plusieurs termes restent obscurs pour les élus.

L'évolution et les différentes transformations voulues par nos dirigeants, la séparation des activités de production, transport, fourniture et distribution de l'énergie, ainsi que les évolutions technologiques associées vous amènent à un tournant historique en matière de Système d'Information. Les élus CGT comprennent la nécessité de certaines mutations technologiques, cependant la lecture du document nous démontre, une fois de plus que c'est bien la notion économique et financière qui dicte cette évolution. Les gains ainsi générés ne profiteront pas aux agents mais resteront une manne financière supplémentaire pour des actionnaires de plus en plus gourmands.

Les enjeux financiers de ce dossier sont importants, cependant la lecture du document permet de comprendre qu'ENEDIS décide au périmètre du service commun et GRDF s'adapte. Ce dossier vous permet de gravir un étage supplémentaire dans le démixtage des activités, de la facturation, des marchés mixtes de relève à venir. L'ensemble des projets structurants de l'entreprise qu'ils soient passés, présents ou futurs accroissent les velléités de la direction dans le démantèlement du service commun, points sur lesquels la CGT s'est toujours opposée.

La digitalisation a permis de mettre en place des interfaces telles que PICTREL qui augmente la productivité au détriment des conditions de travail. Pour la CGT, la perte d'autonomie, la mise en place d'indicateurs de suivi de la performance vont à l'encontre des règles élémentaires de sécurité. Le suivi des activités d'intervention en temps réel renforcera le contrôle au détriment de l'émancipation par le travail. L'outil doit être une aide mais ne doit pas se substituer à l'humain.

La formation de l'ensemble des utilisateurs à EPOD n'est pas abordée dans le dossier. C'est d'autant plus inquiétant, que les APPI, AI, entre autres, sont dans un contexte de changements stratégiques concomitants, majeurs et très récents. Les agents n'ont pas encore eu le temps de s'approprier les transformations. Dans ce contexte, l'ajout répété d'évolutions technologiques est un obstacle supplémentaire à l'acquisition des nouvelles compétences attendues.

Dans le chapitre 3.1, le dossier indique 4 enjeux majeurs, dont le financement. La CGT déplore qu'aucun élément économique n'apparaisse dans le dossier.

Pour terminer, alors qu'EPOD est qualifié d'activité stratégique et doit amener une réelle valeur ajoutée offerte par le nouveau SI aux 5 000 utilisateurs concernés, nous constatons que l'équipe de développement est constituée pour les 2/3 d'externes. Nous regrettons que des activités sensibles soient confiées en grande partie à l'externe.